

**Procès-Verbal**  
**Conseil Communautaire de la Communauté de communes Cœur du Perche**  
**Lundi 07/03/2022**

*Présents : LUYPAERT, MAY, SABRAS, CHEVEE, HAYE, LEMONNIER, LIGER, RIGOT, BOULAY, BOUVIER P., BIFFARD, GOUAULT, LENAERTS, PECCHIOLI, RIVIERE, VAIL, CARRE, CHANDEBOIS, SALIN, BERTU, BOBIN, DE CAFFARELLI, CHEVALIER, RADENAC, SENECHAL, COUTANT, OLIVIER, GOUPY, GUERIN, BOUVIER JM,*

*Absents excusés : BACLE, BONE, CHARRON, RODHAIN,*

*Suppléants présents : J. CALBRIS,*

*Chantal BACLE étant absente donne tout pouvoir à Annick HAYE.*

*Isabelle CHARRON étant absente donne tout pouvoir à Marc CARRE.*

*Patrick RODHAIN étant absent donne tout pouvoir à Marie-Christine SALIN.*

*Madame Marie-Alix DE CAFFARELLI est nommée secrétaire de séance.*

*Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.*

Demande d'ajouts à l'OJ

Monsieur T. LIGER, demande au conseil communautaire l'autorisation d'ajouter quelques points à l'ordre du jour.

- *AMI Opération Normandie Haies*
- *Point Magazine interco.*
- *Convention « prestation payes »*
- *Subventions FAFA*
- *Femmes à l'honneur*
- *PVD*

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité.

- **Approbation du Procès-Verbal du conseil communautaire du 24/01/2022 et du 31/01/2022**

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2022 ainsi que celui de la séance du 31 janvier 2022.

Ces PV sont approuvés à l'unanimité.

- **Finances**

- *Subvention CIAS*

Monsieur T. LIGER, Président, présente au conseil communautaire une demande de subvention par l'ADMR et l'UNA. Comme les années passées, il est proposé une subvention de 4 500 € à chacune des deux associations.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP CIAS 2022.

M. PECCHIOLI précise que la subvention pour l'ADMR est divisée en 2 puisque 2 antennes locales de cette association interviennent sur notre territoire.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité de verser ces subventions.

- **Développement économique**

- *Exonération de loyers (local non occupable)*

Madame B. LUYPAERT, VP en charge du développement économique, rappelle au conseil que Mme Stéphanie Hartley est locataire de l'atelier n°3 des Docks Saint-Marc depuis le 1<sup>er</sup> août 2021. Cependant, ce local n'ayant jamais été occupé depuis la création, nous avons connu quelques soucis : fuite d'eau, problème de chauffage, volets roulants bloqués. L'atelier est déceimment occupable depuis le 1<sup>er</sup> décembre. Considérant ces éléments, il est proposé d'annuler les loyers des mois d'août, septembre, octobre et novembre 2021.

M. BOBIN s'interroge sur le fait que la CdC a loué un local inoccupable et demande si les soucis indiqués étaient notés sur l'état des lieux d'entrée.

Il lui est répondu que certains éléments n'ont pas pu être vérifiés lors de l'état des lieux car le compteur d'eau était encore coupé. Lorsque ce dernier a été ouvert, il a été découvert une grande fuite d'eau, du fait d'un problème de branchement au niveau du compteur public, ce qui a entraîné par la suite des problèmes de chauffage.

Le conseil accepte le versement d'une subvention correspondant à 4 mois de loyers (30 votes pour et 3 abstentions (Bobin, Hays\*2)).

- *Visites aux entreprises*

Madame B. LUYPAERT fait un retour sur les visites du vendredi 25/02/2022, aux Docks Saint Marc et à la Maison des entreprises de Berd'Huis et explique notamment les difficultés de trésorerie rencontrées par certains locataires des Docks.

- **Marchés Publics**

- *Attribution des lots n° 7, 10, 11 et 15 du marché public « Construction d'un atelier de transformation laitière à Rémalard-en-Perche »*

Madame B. LUYPAERT propose au conseil communautaire d'attribuer certains lots du marché comme suit :

n° Lot	LOTS	ESTIMATION DCE	OFFRE RETENUE	ENTREPRISE RETENUE
Lot N°07	REVETEMENTS DE SOL INDUSTRIELS	115 000,00 €	101 092,20 €	LA RHODANIENNE
Lot N°10	EQUIPEMENTS DE QUAIS	15 000,00 €	18 950,00 €	A.F. MAINTENANCE
Lot N°11	ELECTRICITE CFO / CFA	175 000,00 €	165 682,00 €	IDELEC
Lot N°15	REVETEMENT DE SOL BUREAUX	10 500,00 €	11 768,00 €	LA RHODANIENNE

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité l'attribution de ces lots.

- *Attribution des lots du marché public « Entretien de la végétation des voies communautaires »*

Monsieur D. COUTANT, VP en charge de la voirie, propose au conseil communautaire d'attribuer le marché précité comme suit :

Lot	km	Attributaire	Notes	Prix HT	Prix TTC
1	103,20	1-Christophe Moulin	18,13	35 096,17	42 115,40
2	98,39	5-AC Elagage	17,43	28 088,75	33 706,50
3	92,00	3-Zambo Florent	16,88	25 768,96	30 922,75
4	80,00	2-GARNIER Julien	18,13	24 368,70	29 242,44
5	72,09	4-Hugo RIVA - Elagage	17,23	21 265,05	25 518,06
					<b>161 505,15</b>

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité l'attribution de ces lots.

Par ailleurs, M. COUTANT fait le point sur l'avancée du marché élagage pour la fibre.

- **Animation, Jeunesse, Petite enfance**

- *Sollicitation d'une subvention CAF pour le projet de centre de loisirs*

Madame C. RADENAC, VP en charge de la jeunesse et de la petite enfance, rappelle que, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF, la Communauté de Communes peut obtenir des subventions d'investissement pour la réalisation de ses projets. Ainsi la CAF pourrait financer en partie la construction d'un centre de loisirs sur la commune de Rémalard-en-Perche. Cependant l'enveloppe budgétaire de la CAF étant pluriannuelle, il convient dès maintenant de solliciter une subvention afin de réserver la somme.

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise le Président à solliciter une subvention auprès de la CAF.

- **Culture**

- *Subventions aux associations*

Monsieur P. PECCHIOLI, VP en charge du tourisme et de la culture, propose au conseil communautaire d'attribuer les subventions aux associations culturelles du territoire, conformément à l'avis du Bureau du 14/02/2022 :

<b>Association</b>	<b>Projet</b>	<b>Subvention votée</b>
Écomusée du Perche	Musée des Arts et traditions populaires : action culturelle, scientifique et pédagogique	<b>6 800 €</b>
Jeunesse Tout Courts	Festival de courts métrages à Rémalard 6ème édition, 3-4-5-juin 2022	<b>11 000 €</b>
Scène d'influence	Festival de tango argentin "Buenos Aires en Perche", à Rémalard, 3ème édition, 8-9-10-11 septembre 2022	<b>2 500 €</b>
Art Culture & Co	Programmation culturelle et artistique / art contemporain dans le Cœur du Perche et Nogent-le-Rotrou, tout au long de l'année, dont le Parcours du Champ des Impossibles 3ème édition du 30/04 au 06/06	<b>2 000 €</b>
Moulin Blanchard	Programmation culturelle et artistique de printemps à automne, à Perche-en-Nocé dont le Parcours du Champ des Impossibles 3ème édition du 30/04 au 06/06	<b>4 000 €</b>
Compagnie du Théâtre Bascule	Les Insulaires, dans le Cœur du Perche, depuis 2003, tout au long de l'année	<b>4 000 €</b>
APOR	Festival littéraire Réma...lire à Rémalard-en-Perche, avril/septembre, 6ème édition	<b>500 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>30 800 €</b>

Le conseil communautaire accepte de verser ces subventions (32 votes pour et 1 abstention (Pecchioli)).

- **Affaires scolaires**

- *Subventions classes transplantées*

Monsieur M. LEMONNIER, VP en charge des affaires scolaires, présente au conseil communautaire le vote de subventions pour les classes transplantées des écoles de Préaux du Perche et de Bretoncelles, pour les sommes respectivement de 1 080 € et 2 592 €.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité ces subventions.

M. LEMONNIER ajoute par ailleurs la fermeture d'une classe à l'école de Bretoncelles ainsi qu'à Préaux-du-Perche.

- **Institutionnel**

- *Composition de la commission Mobilités*

Monsieur T. LIGER, Président, propose de constituer la commission Mobilités comme suit et de désigner M. RIGOT comme Président :

Proposition commission mobilité				
	Thierry	LIGER		
La Madeleine Bouvet	Olivier	BOULAY	Marina	KOLLA
Verrières	Jean Michel	BOUVIER	François	REYNIER
St Germain des Grois	Jean Michel	OLIVIER	Christelle	BROU
St Pierre la Bruyère	Bruno	GOUPY	Gérard	VIDROC
Perche en Nocé	Pascal	PECCHIOLI	Georgica	SORESCU HINGUE
Bretoncelles	Daniel	CHEVEE	Célia	DEUDON
Moutiers au Perche	Pascal	BOUVIER	Jacques	d'AVOUT
Rémalard en Perche	Patrick	RODHAIN	Jean Marie	CHANDEBOIS
Sablons sur Huisne	Christelle	RADENAC	Christian	FETIVEAU
Berd'Huis	Brigitte	LUYPAERT	Jean Marc	HAMON
Cour Maugis sur Huisne	Guy	RIGOT	Gismonde	HOUY
St Cyr la Rosière	David	COUTANT	Nathalie	BEREAU

Le conseil communautaire approuve cette composition à l'unanimité

- **Questions diverses**

- Conseiller numérique (plan de financement du poste)

Suite au retour de l'ensemble des communes, il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur un nouveau plan de financement du poste de conseiller numérique.

Commune	Population	Nbre de js	Contribution/an
St Cyr la Rosière	237	5	305.60
St Germain des Grois	243	5	313.33
Moutiers-au-Perche	395	8	509.33
La Madeleine Bouvet	420	8	541.56
Verrières	428	8	551.88
St Pierre la Bruyère	437	9	563.48
Cour-Maugis sur Huisne	623	12	803.32
Berd'huis	1124	22	1449.33
Bretoncelles	1513	30	1950.92
Rémalard en Perche	1969	39	2538.90
Cdc Cœur du Perche	2092	41	2697.50
Sablons sur Huisne	2152	42	2774.86
Total	11633	228	15 000.00 €

Nbre de jours de travail en 2021 : 229

Nbre de jours de travail en 2022 : 228

Coût annuel estimé	40 000.00 €
Cout sur 2 années	80 000.00 €
Subvention 24 mois	50 000.00 €

Reste à charge des communes/Cdc/an 15 000.00 €

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité ce nouveau plan de financement.

○ Adhésion au CBE (Comité de Bassin d'Emploi)

Il est rappelé au conseil communautaire que le Comité de Bassin d'Emploi du Perche nogentais a pour objectif d'améliorer la situation de l'emploi et de participer au développement économique et social du Perche nogentais. Cela concerne pour notre territoire les communes de Berd'huis, Bretoncelles, Perche-en-Nocé, Sablons-sur-Huisne, St-Cyr-la-Rosière, St-Germain-des-Grois et Verrières. Depuis 2017, l'adhésion se fait donc pour ce nombre d'habitants. Par ailleurs, les sommes nécessaires pour 2022 sont déjà inscrites au Budget Prévisionnel. Il est ainsi demandé au conseil communautaire d'adhérer au Comité du Bassin d'Emploi du Perche Nogentais pour l'année 2022, pour la somme de 3 852,39 €.

Certains élus (CHEVEE, JM BOUVIER, PECCHIOLI) s'interrogent sur l'efficacité d'une telle subvention. Il est demandé des compléments d'informations auprès du CBE. Par conséquent, ce point est reporté à un prochain conseil communautaire.

○ AMI Opération Normandie Haies

M. Guy RIGOT, VP en charge de l'aménagement du territoire, propose au conseil que la Communauté de Communes, en lien avec le Parc Naturel Régional du Perche, fasse acte de candidature dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la région Normandie « Opération Normandie Haies ».

L'Appel à manifestation d'intérêt « Opération Normandie Haies » est un dispositif pour :

- **identifier 10 collectivités normandes** souhaitant s'engager dans des démarches volontaires pour préserver et développer fortement leur réseau de haies ;
- **favoriser l'animation et la coordination locale** sur leurs territoires ;
- **accompagner techniquement et financièrement leurs actions** et celles de leurs partenaires pour la gestion et à la valorisation durable des haies ;
- **renforcer la dynamique régionale** de reconquête de la haie et du bocage.

Les projets des collectivités candidates devront répondre obligatoirement à 5 axes (décrits en détail dans le cahier des charges de l'AMI) :

- Préserver les haies et leurs différentes fonctions
- Reconquérir des haies
- Valoriser durablement les haies par des filières locales
- Mobiliser et développer les partenariats autour des haies
- Assurer cohérence et convergence des démarches territoriales

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité que la CdC candidate à cet appel à manifestation d'intérêt.

○ Point Magazine interco

M. Thierry LIGER présente le sommaire du prochain magazine. Celui-ci n'appelle pas de remarque particulière de la part du conseil communautaire. M. PECCHIOLI émet l'idée de consacrer un nouvel article sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

○ Convention « prestation payes »

L'agent assurant notamment la mission « préparation et élaboration des bulletins de payes » étant en arrêt, il est demandé au conseil communautaire de recourir au CDG pour assurer une partie de cette mission, dans l'attente de pourvoir le poste. Il est ainsi demandé au conseil communautaire l'autorisation de signer une convention à cet effet.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité cette convention.

○ Subventions FAFA

Mme RADENAC précise, que suite au dépôt des demandes de subvention FAFA, la CdC a eu un retour du District de l'Orne. Il s'avère que les sommes sollicitées ne correspondent pas au taux et/ou au plafond des dispositifs. Par conséquent, les plans de financement sont modifiés comme suit :

	Montant HT	%
<b>Berd'huis - Eclairage</b>	<b>26 860 €</b>	<b>100</b>
Subvention FAFA	5 372 €	20
Autofinancement CdC	21 488 €	80

	Montant HT	%
<b>Berd'huis – Pare-ballon</b>	<b>15 599,59 €</b>	<b>100</b>
Subvention FAFA	5 000 €	32,05
Autofinancement CdC	10 599,59 €	67,95

	Montant HT	%
<b>Condé - Eclairage</b>	<b>46 927,50 €</b>	<b>100</b>
Subvention FAFA	9 385,5 €	20
Autofinancement CdC	37 542 €	80

	Montant HT	%
<b>Condé – Pare-ballon &amp; banc de touche</b>	<b>20 148,07 €</b>	<b>100</b>
Subvention FAFA	5 000 €	24,82
Autofinancement CdC	15 148,07 €	75,18

- ⇒ Autofinancement CdC : 84 777,66 €
- ⇒ Subventions FAFA sollicitées : 24 757,50 €

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité sur les nouveaux montants.

○ Femmes à l'honneur

M. Thierry LIGER présente au conseil la campagne de communication mettant en avant 5 femmes du territoire, en amont de la journée de la Femme.

○ Petites Villes de Demain – Ateliers Citoyens

M. Thierry LIGER indique au conseil le calendrier des ateliers citoyens :

Jeudi 31 Mars	Réalard-en-Perche	Médiathèque
Vendredi 1 <sup>er</sup> Avril	Berd'huis	Salle des Fêtes
Jeudi 7 Avril	Sablons-sur-Huisne	Salle Paul Pelleray
Vendredi 8 Avril	Bretoncelles	Espace Abbé Fret
Jeudi 14 Avril	Perche-en-Nocé	Salle des Fêtes

Certains élus (LUYPAERT, RADENAC) s'interrogent sur l'aide que pourrait apporter la Communauté de Communes vis-à-vis de la situation en Ukraine. Ce sujet sera évoqué lors d'un prochain bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, M. T. LIGER clôt la séance.

Le Président,  
T. LIGER